

ASSEMBLÉE NATIONALE21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

N° 703

AMENDEMENT

présenté par

M. Prud'homme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 50 par la phrase suivante :

« Il a pour objectif la protection de la biodiversité et des services écosystémiques nécessaires à l'agriculture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NFP souhaite faire du conseil stratégique un outil protection de la biodiversité et des services écosystémiques nécessaires à l'agriculture. Il est nécessaire de préserver des sols vivants offrant de nombreux services écosystémiques indispensables à l'agriculture, tels que la régulation du cycle de l'eau (infiltration) et l'amélioration de sa qualité (filtration), l'évitement de l'érosion, le stockage de carbone et la fertilisation organique des cultures. L'usage massif de pesticides chimiques a un impact direct sur la qualité des sols agricoles et de l'ensemble de la biodiversité, des pollinisateurs et des auxiliaires de culture. Le modèle agroécologique que nous défendons repose sur une transformation des modes de production par la sortie progressive des pesticides et engrains de synthèse et le développement des alternatives fondées sur la lutte biologique, l'association et la rotation des cultures dans l'espace et dans le

temps, le maintien et l'entretien des infrastructures agroécologiques (haies, mares, bois, bandes fleuries...), la circularité et l'association polyculture-élevage pour fertiliser les sols. Le conseil stratégique doit s'intégrer dans ces objectifs globaux.